



Jardin du voisin non entretenu

Par JrM

Bonjour à tous.

J'ai acheté une maison il y a deux ans environ et celle à côté de la notre semble inhabitée depuis mon arrivée.

Le jardin de la maison voisine n'est pas entretenue au point que la végétation est plus haute que le mur qui nous sépare (2 mètres environ).

J'ai contacté la mairie de ma ville qui m'a informé qu'elle ne pouvait rien faire ainsi que la maison était sur le point d'être rachetée et donc que la situation changera au cours de l'été.

Si la vente reste au point mort quelles démarches puis-je entreprendre afin de faire évoluer la situation ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par ESP

Bonjour

Pour la mairie, il aurait été préférable d'adresser un courrier R/AR.

m

Vous pouvez saisir le conciliateur judiciaire, pour qu'il contacte le propriétaire. Le cas échéant, tournez-vous vers ce tribunal pour mettre en cause le propriétaire, qui pourra être condamné à débroussailler, voire à vous payer des dommages et intérêts pour le trouble subi.